Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260410-2026_17-DE

Mairie de Saint-Marcan

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/04/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	10

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture

Le :

L'an 2026, le 10 Avril à 20:00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, M. HAMELIN Sylvain, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, Mme CHAPPÉ Corinne, M. CHAPPÉ Mikaël, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard

Excusée : Mme CARRASCO Léa, a donné procuration à Mme LADOIRE Angéline

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHAPPÉ Corinne

2026/17 – Maison communale du 9, Rue du Menhir - Rénovation du bâtiment - Sollicitation auprès d'offices HLM

Dans le cadre de la réhabilitation de la maison communale du 9, Rue du Menhir, M. le Maire explique que la commune a l'obligation de porter à connaissance ce projet auprès des offices HLM, afin de leur proposer l'acquisition et l'exploitation des deux appartements prévus dans ce projet.
En cas de refus des offices HLM, la commune pourra se porter maître d'ouvrage et réaliser des démarches de demande de subventions, notamment auprès du Département et de l'Etat, pour le financement des travaux.

Il est donc nécessaire que le conseil municipal accepte que la commune sollicite les offices HLM Emeraude Habitation, La Rance et Néotoa, par un courrier explicatif.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de solliciter les offices HLM Emeraude habitation, La Rance et Néotoa par un courrier explicatif ;
- CHARGE M. le Maire de constituer et transmettre ces courriers aux offices HLM.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Louis LEPORT

MAIRIE DE ST-MARCAN
35120 ILLE ET VILAINE